


Département d'Indre-et-Loire Arrondissement de TOURS Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE	<b>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU</b>  <b>18 NOVEMBRE 2024</b>
	l'An deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 novembre 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DELACOTE, Maire.
<b>Séance du 18 novembre 2024</b> Convocation du 08 novembre 2024	<b>Étaient présents :</b> Mme DELACOTE, Mme ROBIN, MM ROBIN, LE CALVE, RENO, Mme ARCHAMBAULT, M. BOMONT, Mme GAYE, M. BRIAUDEAU, Mmes STOEBNER, CHATEAU, TESSIER, SENOCQ, MERCIER-QUENAU.
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 20  <u>Présents :</u> 14  <u>Pouvoir :</u> 01  <u>Absents :</u> 06  QUORUM : 11	<b>Représentés par pouvoir :</b> M. DUFAY qui a donné pouvoir à Mme DELACOTE  <b>Absents excusés :</b> Mmes NOURRY, PIOT <b>Absent :</b> MM COELHO DOS SANTOS, RENARD, LEFEUVRE  <b>A été élue secrétaire de séance :</b> Mme ARCHAMBAULT

#### DCM\_2024\_61 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024

Madame DELACOTE demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal.

#### DCM\_2024\_62 – DECISION MODIFICATIVE N°03-2024 : Budget Commune

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 12 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 ;

Vu la délibération du 12 juin 2023 relative au budget supplémentaire 2024 ;

Vu la délibération du 18 mars 2024 relative à la décision modificative n°01-2024 ;

Vu la délibération du 14 octobre 2024 relative à la décision modificative n°02-2024 ;

Considérant que les décisions modificatives modifient les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature, susceptibles de survenir en cours d'année, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire ;

Considérant les modifications proposées, qui comprennent :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Section de Fonctionnement – Dépenses

- L'ajustement à la hausse de diverses dépenses de gestion courante, de la masse salariale (rémunération de personnel intérimaire) ;
- L'ajustement à la baisse d'un article afin d'augmenter certaines dépenses.

### Section de Fonctionnement – Recettes

- l'ajustement à la hausse du produit des concessions dans le cimetière, de remboursements sur rémunérations du personnel, des revenus des immeubles, du produit des participations ;
- l'ouverture de crédits suite à l'encaissement de droits de place ;

Dépenses			Recettes		
<b>60631</b>	Fournitures d'entretien	300,00	<b>6419</b>	Remb personnel	1 141,78
<b>60632</b>	Fourn de petit équipement	140,00	<b>70311</b>	Concessions cimetière	1 306,66
<b>6064</b>	Fourn administratives	100,00	<b>70878</b>	Remb par des tiers	770,00
<b>615221</b>	Ent & réparations bâtiments	5 300,00	<b>73154</b>	Droits de place	553,33
<b>61558</b>	Ent & réparations A biens mobiliers	5 500,00	<b>752</b>	Revenu immeubles	4 713,70
<b>6156</b>	Maintenance	11 100,00	<b>761</b>	Produits de participations	3,88
<b>617</b>	Etudes et recherches	- 18 020,65			
<b>618</b>	Divers services extérieurs	2 200,00			
<b>6218</b>	Autre personnel extérieur	1 870,00			
		<b>8 489,35</b>			<b>8 489,35</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Section d'Investissement – Dépenses

- l'ajustement de crédits pour la révision du PLU, des travaux sur les bâtiments publics, le remplacement de poteaux de défense incendie, l'achat de différent matériel technique.

### Section d'Investissement – Recettes

- l'ajustement des crédits suite au versement des souscriptions et de la participation de la Fondation du Patrimoine suite aux travaux de restauration de l'Eglise.

Dépenses			Recettes		
202	Frais étude, révision PLU	5 000,00	10251	Dons et legs en capital	24 344,12
2131	Bâtiments publics	20 000,00	1328	Autres subv d'inv rattachées aux actifs non amort	25 000,00
2152	Installations de voirie	9 403,16	2111	Terrains nus	59,04
2156	Matériel et outillage incendie	9 000,00			
2157	Matériel et outillage technique	1 000,00			
2188	Autres immo corporelles	5 000,00			
		<b>49 403,16</b>			<b>49 403,16</b>

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la proposition de décision modificative, et après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la décision modificative n° 03/2024 sus-indiquée.

**DCM\_2024\_63 – CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR LE PROJET  
« ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE »**

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 septembre 2024 autorisant Madame le Maire à réaliser des dépenses dans le cadre du projet « Atlas de la Biodiversité Communale » et à solliciter les subventions afférentes auprès de l'office français de la biodiversité ;

Considérant que l'article L. 2121-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de constituer des commissions chargées d'étudier et de remettre un avis sur les dossiers communaux ;

Considérant que la désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer ;

Considérant les propositions d'associations d'intégrer deux de leurs membres au sein de ce comité de pilotage, ainsi que du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre ;

Considérant que le projet est porté par la Commune, en partenariat avec le C.P.I.E. Touraine – Val de Loire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de procéder à un vote à main levée ;

**DECIDE** de former un groupe de travail « ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE » composé de 15 membres ;

**DECIDE** de désigner les membres suivants :

**Elus communaux :**

- Isabelle DELACÔTE
- Emmanuel DUFAY
- Marine NOURRY
- Patrick BOMONT

- Frédéric BRIAUDEAU
- Christel TESSIER

***C.P.I.E. Touraine – Val de Loire :***

- Clément COROLLER
- Valérie BOUCHAUD VIOLLEAU

***Association Biodiv'Artannes :***

- Yves DEHON
- Xavier BRAULT

***Association Les Amis du Patrimoine Artannais :***

- Sylvie PERTOCI
- Catherine YOUNG

***Association AAPPMA Monts/Artannes :***

- Gilles CAILLARD
- Philippe DROUVIN

***Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre :***

- Aurélien GOLFIER

**DCM\_2024\_64 – DELIBERATION MODIFICATIVE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES AU SEIN DU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE, A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2024**

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 02 septembre 2024, n°DCM\_2024\_53, approuvant le recrutement d'un agent contractuel pour un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités pour le service Administratif de la Mairie, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, afin de pallier l'absence de l'agent d'accueil.

Madame le Maire précise que suite aux recommandations du contrôle de légalité de la Préfecture, il est préférable d'autoriser le recrutement à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Vu le Code Générale de la Fonction Publique, notamment son article L. 332-23 1° ;

Considérant l'absence de l'agent d'accueil depuis le 18 avril 2024 ;

Considérant la nécessité de recruter un agent contractuel pour un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités pour le service Administratif de la Mairie, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, afin de pallier cette absence ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à temps complet, dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

**DIT** que l'agent assurera des fonctions d'Agent d'accueil,

**DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

**DIT** que la délibération n°DCM\_2024\_53 est abrogée.

## **DCM\_2024\_65 – DELIMITATION D'UN PERIMETRE DES ZONES TERMITEES OU SUSCEPTIBLES D'ETRE TERMITEES A COURT TERME – AVENUE DE LA VALLEE DU LYS – DEMANDE D'ARRETE PREFECTORAL**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la déclaration de présence de foyer de termites par un propriétaire d'habitation située au 80 avenue de la Vallée du Lys, une prospection sur site a été effectuée par la FREDON Centre-Val de Loire. Des visites auprès des différents riverains de la zone ont été réalisées, ayant confirmé l'effectivité et l'entendue de la zone infestée. A ce titre, la FREDON Centre-Val de Loire a établi une cartographie des zones termitées ou susceptibles d'être termitées à court terme.

Sur cette base, une délibération doit être produite pour déterminer le périmètre de lutte contre les termites dans ce secteur. Il englobe les parcelles où la présence de termites est confirmée et celles susceptibles d'être infestées à court terme. Ce périmètre sera ensuite repris dans un arrêté préfectoral.

Les parcelles prospectées par la FREDON Centre-Val de Loire à la demande de la commune ont été identifiées dans le rayon de la première contamination signalée (bâtiment situé au 80 avenue de la Vallée du Lys).

La zone où la présence de termites a été confirmée correspond au périmètre immédiat.

Ainsi, au regard du résultat des prospections, il est proposé de soumettre à la Préfecture, pour appui de l'arrêté préfectoral, les zones considérées suivantes :

- Périmètre immédiat contaminé : périmètre identifié en rouge comprenant les parcelles Section E 176, 177a, 177b, 178, 179, 181 ;
- Périmètre susceptible d'être contaminé à court terme : périmètre identifié en orange comprenant les parcelles Section E 182a, 180, 914, 913a, 913b, 171, 172, 1852, 1853.

L'arrêté préfectoral interviendra après consultation et sur proposition du Conseil Municipal. Les pouvoirs de police du Maire s'appliqueront aux secteurs ainsi définis. Il lui sera possible d'enjoindre par arrêté, aux propriétaires d'immeubles bâtis ou non, de procéder à des recherches, ou à des travaux préventifs, ou à l'éradication de ces insectes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction, et notamment les articles L126-24, L131-2, L131-3, L183-18, R126-2 et suivants, R126-42, R184-8 et D126-43,

Vu le décret 2000-163 du 3 juillet 2000, relatif à la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites,

Vu le décret n°2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 27 juin 2006, relatif à l'application des articles R112-2 à R112-4 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le rapport d'expertise reçu en Mairie constatant qu'une zone du territoire de la commune est contaminée par les termites, autour du 80 avenue de la Vallée du Lys,

Considérant la nécessité d'imposer des mesures d'éradication des termites sur les parcelles du périmètre délimité par la présente délibération pour enrayer leur propagation aux zones saines environnantes et protéger ainsi les biens et les personnes.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**EMET** un avis favorable à la création du périmètre de lutte contre les termites qui comprends les immeubles bâtis et non bâtis tels que précisés sur le plan constituant l'annexe à la présente délibération,

**SOLLICITE** de Monsieur le Préfet la rédaction de l'arrêté préfectoral correspondant,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables à intervenir,

**DECIDE** que les pouvoirs d'injonction du Maire s'étendent aux secteurs visés ci-dessus et aux champs suivants :

Le maire peut imposer aux propriétaires des immeubles bâtis et non bâtis situés dans ce périmètre, de faire procéder :

- A la recherche de termites,
- Aux travaux préventifs et d'éradication nécessaires dans les 6 mois.

En cas de carence du propriétaire, le maire pourra sur autorisation du tribunal de grande instance se substituer d'office et aux frais du propriétaire.

Le propriétaire justifiera du respect de ses obligations en produisant :

- Un état relatif à la présence de termites du bâtiment établi par un expert ou un diagnostiqueur certifié (L133-1, R133-1 et R133-7),
- Une attestation de réalisation des travaux préventifs établie par une personne habilitée à exercer l'activité de traitement et de lutte contre les termites (les fonctions d'expertises visées au paragraphe précédent sont incompatibles avec les activités de traitement).

Cet état et cette attestation seront établis par une personne qui remplit les conditions suivantes :

- Ses compétences sont certifiées par un organisme accrédité (Art R271-1 du CCH),
- Il aura souscrit une assurance garantissant 300 000,00 € par sinistre et 500 000,00 € par année d'assurance (Art R271-2 du CCH),
- Il devra remettre préalablement à son client une attestation sur l'honneur qu'il remplit ces deux conditions et qu'il dispose d'une organisation et de moyens appropriés (Art L271-4 à L271-6 et R271-3 du CCH).

## **DCM\_2024\_66 – DEMANDE D'INSCRIPTION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION UB N°1854 AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES (PDIPR)**

Madame le Maire expose que les sentiers de randonnées pédestres « Sources et Patrimoine », « La Vallée du Lys » et « Les Lavandières » traversent l'extrémité Est de la parcelle de la MARPA soit dans le sens départ, soit dans le sens retour en fonction des circuits.

Pour rappel, la partie bâtie et le terrain de la MARPA font l'objet d'un bail emphytéotique entre la commune d'Artannes sur Indre, en tant que propriétaire, et la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, en tant que locataire.

Afin que la tranquillité des résidents puisse s'accorder avec le passage de randonneurs, il est convenu que le cheminement passe sur une partie de terrain à l'ouest de manière à joindre la rue du Bois des plantes et la parcelle 1439.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE**, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI), conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au Code du Sport, notamment son article L.311-3, des parcelles et chemins suivants :

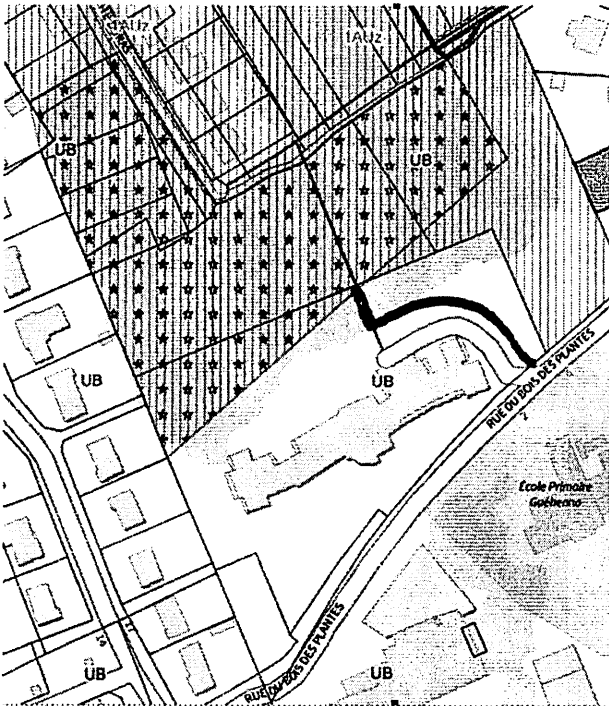
- **Section UB parcelle 1854**

### Modalités de cheminement sur la parcelle :

Les sentiers de randonnées pédestres « Sources et Patrimoine », « La Vallée du Lys » et « Les Lavandières » traversent l'extrémité Est de la parcelle de la MARPA soit dans le sens départ, soit dans le sens retour en fonction des circuits.

Pour rappel, la partie bâtie et le terrain de la MARPA font l'objet d'un bail emphytéotique entre la commune d'Artannes sur Indre, en tant que propriétaire, et la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, en tant que locataire.

Afin que la tranquillité des résidents puisse s'accorder avec le passage de randonneurs, il est convenu que le cheminement passe sur la partie terrain comme indiqué en rouge sur le plan de manière à joindre la rue du Bois des plantes et la parcelle 1439.



#### **S'ENGAGE :**

- à ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours),
- à leur conserver leur caractère public et ouvert,
- à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,
- à assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires.

#### **DCM\_2024\_67 – COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE – RAPPORTS ANNUELS RELATIFS :**

- **Au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2023**

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2023 de la C.C.T.V.I. qui lui a été transmis préalablement, n'émet aucune observation et donne acte de sa présentation.

- **Au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023**

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 de la C.C.T.V.I. qui lui a été transmis préalablement, n'émet aucune observation et donne acte de sa présentation.

- **Au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2023**

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 de la C.C.T.V.I. qui lui a été transmis préalablement, n'émet aucune observation et donne acte de sa présentation.

- **Au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2023**

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2023 de la C.C.T.V.I. qui lui a été transmis préalablement, n'émet aucune observation et donne acte de sa présentation.

### RAPPORT DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

#### C.C.T.V.I. – Conseil Communautaire – Intervention de Madame DELACÔTE

Madame DELACÔTE informe l'assemblée que le conseil communautaire ne s'est pas réuni depuis le conseil municipal du 14 octobre 2024.

#### CCTVI – Rapport des Commissions

<b>ACTIONS SOCIALES – ENFANCE/JEUNESSE</b>	Rapporteurs : M. ROBIN – Mme SENOCCQ
<p>La réunion du jeudi 14 novembre concernait les rapports de 2023 des crèches de la CCTVI.</p> <p>Il y a actuellement deux marchés avec les crèches « People and Baby » et les crèches « Les petits chaperons rouges ». La société « People and baby » compte 5 établissements sur la communauté de commune dont 2 à Monts, 1 à Montbazon et 2 à Veigné. Nous avons sur ces communes 12 enfants Artannais inscrits en réguliers et 4 en occasionnels.</p> <p>Pour la société « Les petits chaperons rouges », celle-ci a sur le territoire 3 établissements dont 1 à Cheillé, Azay-le-Rideau et Esvres. Nous n'avons pas d'enfants Artannais dans ces établissements.</p> <p>Suite à des questionnaires proposés aux parents, 94,3% se disent satisfaits de « People and baby » et 88% de « Les petits chaperons rouges ».</p>	
<b>MOYENS GENERAUX</b>	Rapporteurs : Mme ARCHAMBAULT – M. BOMONT
<p>La commission s'est réunie le 5 novembre.</p> <p><i>Finances :</i> Le principal sujet était la lettre de cadrage budgétaire 2025. Un des objectifs du budget 2025 est de maintenir la capacité d'autofinancement et le désendettement à 12 ans. Avec la diminution des ressources liée au contexte, il faudra trouver des pistes d'économies.</p> <p><i>Décisions modificatives :</i> Budget principal : différents ajustements de la section de fonctionnement Budget centre routier : bascule comptable, ce budget disparaissant à la fin de l'année suite à la vente du centre routier</p> <p><i>Ressources humaines :</i></p>	



Présentation du plan de formation 2025/2027 qui se décline en 3 axes.

Axe1 :

- formation en lien avec le projet de territoire
- faciliter et encadrer la prise de poste
- développer une culture managériale commune

Axe 2 :

- professionnalisation des métiers et développement des services techniques

Axe 3 :

- assurer la prévention des risques professionnels et préserver la santé au travail
- former les agents à la prévention
- assurer les formations sécurité liées aux métiers, aux installations

Point sur mutuelle et prévoyance :

Au 01/01/2025 participation obligatoire aux contrats de prévoyance à hauteur minimum de 7 €/mois/agent

Au 01/01/2026 participation obligatoire aux contrats santé à hauteur minimum de 15 €/mois/agent

Présentation du nouvel l'organigramme et des derniers départs et arrivées.

<b>GEMAPI - DECHETS</b>	Rapporteurs : M. LE CALVE - Mme NOURRY
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - HYDROGENE</b>	Rapporteurs : Mme SENOCQ - M. LE CALVE
<b>TOURISME</b>	Rapporteurs : M. DUFAY - <del>Mme NOURRY</del>
<u>Commission Tourisme du 12 novembre 2024</u> La commission a émis des propositions pour revoir les critères du FACIT (Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation Touristique). Les plaquettes des chemins de randonnées vont être remaniées avec de nouveaux visuels et l'incorporation d'un QR code. Cela prendra également en compte le nouveau tracé du sentier « Sources et Patrimoine » en contournant la MARPA. Les taxes de séjour ne seront pas modifiées pour 2025. Le budget a par ailleurs été abordé.	
<b>TRANSITION ECOLOGIQUE – ECONOMIE CIRCULAIRE - AGRICULTURE</b>	Rapporteurs : <del>M. LE CALVE</del> - Mme ARCHAMBAULT
La commission s'est réunie le 13 novembre. Présentation des budgets 2025 agriculture et transition écologique. Ferme expo 2024 : présentation du nouveau stand et du programme des 3 jours. Ateliers citoyens, osons la transition : Collecter les attentes des acteurs du territoire Thématiques abordées : ressourcerie, alimentation locale, mobilité, habitat durable, projet participatif citoyen d'énergie renouvelable...  Economie circulaire : Démarche lancée en 2023 avec une enquête grand public, à laquelle 300 personnes ont répondu. Le diagnostic a été établi en 2024. Il en ressort 3 axes sur lesquels décliner la nouvelle stratégie :	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir les filières locales et les démarches responsables</li> <li>- développer les échanges de ressources et la valorisation locale</li> <li>- favoriser la réparation et le réemploi</li> </ul> <p>Enfin il nous a été rappelé que la Communauté de Commune mettait à la disposition des communes différents outils de mesures thermique.</p>	
<b>AMENAGEMENT – URBANISME - HABITAT</b>	Rapporteurs : M. DUFAY - Mme SENOCQ
<b>BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES</b>	Rapporteurs : M. DUFAY – M. BRIAUDEAU
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	Rapporteurs : M. DUFAY – M. BRIAUDEAU
<b>TRANSPORT - MOBILITE</b>	Rapporteurs : M. DUFAY – M. ROBIN
<b>CULTURE</b>	Rapporteurs : Mme NOURRY – Mme TESSIER
La commission se réunit le mardi 19 novembre 2024.	
<b>SPORTS</b>	Rapporteurs : Mme ROBIN – M. BOMONT

### RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

<b>Cadre de vie</b>	Réfèrent : M. DUFAY
<p>L'actualité de la commission a surtout été marquée par l'étude du diagnostic thermique de la Mairie. En effet, différents scénarii ont été énoncés par le bureau d'études en charge de l'étude et il convient désormais d'étudier les possibilités techniques et budgétaires de chaque scénario.</p> <p>Par ailleurs, il ne vous aura pas échappé qu'après plusieurs mois de présence, l'échafaudage de la façade de la Mairie avait été démonté. Le campanile a été, comme annoncé, refait à neuf avec un résultat qui fait jusqu'à présent l'unanimité.</p> <p>Certains d'entre vous ont peut-être remarqué dans la salle des fêtes, un souci de déformation du parquet. A cause, selon les sachants, de la forte humidité cette année, le parquet a gonflé pour se déformer et créer ce ressenti de flottement en marchant dessus. Après intervention d'une entreprise spécialisée, le parquet a été découpé sur les extérieurs pour le laisser reprendre sa forme d'origine. C'est quasiment chose faite. Les soucis de chauffage ont également été résolus ce jour.</p> <p>Côté sécurité routière, à la suite d'une réunion de quartier avec les habitants du Noyer de Balzac, il a été décidé, pour sécuriser l'ensemble des déplacements dans cette rue, de créer 3 stops au carrefour rue du Noyer de Balzac / rue du Bois de Plantes. Un stop dans le sens montant, un dans le sens descendant et un en venant des gymnases rue du bois de Plantes.</p> <p>Enfin, nous allons prochainement envoyer des courriers à plusieurs propriétaires de parcelles boisées rue de la Fontaine Sainte. En effet, de nombreux arbres menacent les voies et mettent en danger les personnes circulant sur cette route peu importe leur moyen de locomotion.</p>	

<b>Vie Locale</b>	<b>Référente : Mme NOURRY</b>
<b>La commission se réunit le mardi 26 novembre 2024.</b>	
<b>Education-Jeunesse-Economie locale</b>	<b>Référent : M. ROBIN</b>
<p><b>Ecole :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un test PPMS intrusion a eu lieu le jeudi 07 novembre, la présence de M. Renou et de M. Robin. Il a permis de mettre en évidence quelques lacunes sur la sécurisation des classes et de la mise en place de l'alerte. Un travail sera effectué par la commission afin d'apporter des pistes d'amélioration.</li> <li>- Le conseil d'école a eu lieu le mardi 05 novembre. Les membres présents à la réunion sont revenus sur le règlement intérieur de l'école pour validation puis sur les projets réalisés et futurs. Parmi ces projets réalisés, celui de la course « Rotomagos » a eu un grand succès avec 90 enfants participants contre 10 l'année dernière. Le voyage à Noirmoutier avec 5 classes, qui fait partie des projets programmés pour 2025, a été particulièrement développé par les enseignants. Une réunion d'information a d'ailleurs eu lieu le jeudi 14 novembre pour les parents des classes concernées.</li> <li>- Le prochain comité de gestion de la cantine aura lieu le jeudi 12 décembre.</li> </ul> <p><b>CMJ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Celui-ci a été invité à participer à la commémoration du 11 novembre. Plusieurs jeunes élus étaient présents, dont la maire Julia Barranger.</li> <li>- Le CMJ ainsi que la commission sont conviés à décorer les sapins des commerçants le samedi 30 novembre à 14h.</li> </ul>	
<b>Sports-Associations et Animations de la Commune</b>	<b>Référent : Mme ROBIN</b>
<p><b>Commémoration du 11 novembre</b></p> <p>En ce 11 novembre, sous un magnifique ciel bleu, la commune d'Artannes-sur-Indre a rendu hommage aux combattants et aux victimes de la Seconde Guerre mondiale, tout en célébrant les <b>80 ans de la Libération de 1944</b>.</p> <p>La cérémonie a rassemblé de nombreux habitants, avec une participation remarquable des enfants de l'école et de leurs enseignantes. Leur présence, empreinte de recueillement, incarne la transmission du devoir de mémoire aux jeunes générations.</p> <p>Un moment fort de la cérémonie a été la plantation de l'<b>Arbre de la Libération</b>, un olivier, symbole de paix et de résilience. Cet acte commémoratif rappelle les sacrifices consentis par celles et ceux qui ont permis de restaurer la liberté, il y a 80 ans.</p> <p>Un grand merci à toutes les personnes présentes et à ceux qui ont contribué à la réussite de cette matinée.</p>	
<b>Finances</b>	<b>Référente : Mme ARCHAMBAULT</b>
<b>Une commission générale des finances aura lieu le lundi 25 novembre, à 19h, pour l'étude du Budget Primitif 2025.</b>	
<b>Communication</b>	<b>Référente : Mme SENOCQ</b>
<b>Ressources Humaines</b>	<b>Référente : Mme DELACOTE</b>

**CAVITES 37 (Intervention de M. BOMONT) :**

J'ai participé à la réunion du Comité Syndical de Cavités 37 qui s'est déroulée le 7 novembre 2024 à Montbazou.

Cette réunion portait principalement sur le budget 2024, revu à la baisse, 511 469 € au lieu des 526 369 € prévus au départ et sur l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement. Enfin sur la reconduction de la ligne de trésorerie à hauteur de 80 000 € pour 2025.

Renouvellement du contrat d'assurance statutaire auprès du centre de gestion pour garantir les risques financiers encourus à l'égard du personnel (en cas d'arrêts maladie, accident du travail ou autres).

Le syndicat regroupe 111 communes pour une population de plus de 361 000 habitants.  
Il a été décidé d'augmenter de 0,02 € la cotisation pour 2025 ; elle passera à 0,85 € par habitant.

Suite au décès de M. RIOT, adjoint à la Mairie de Rochecorbon et administrateur du syndicat, un nouvel administrateur a été élu : il s'agit de M. Lionel PINAULT, également adjoint à la Mairie de Rochecorbon et seul candidat.

La prochaine AG aura lieu le 4/02/2025 et le débat d'orientation budgétaire, le 20/03/2025. Le lieu n'a pas été fixé.

**TOUR DE TABLE**

Madame le Maire souligne l'importante participation des Artannais à la cérémonie du 11 novembre, notamment la présence d'un grand nombre d'enfants. Elle remercie chaleureusement les parents, les enseignants ainsi que les élus qui ont œuvré à la préparation et au bon déroulement du protocole parfaitement maîtrisé.  
Un moment fort dans la transmission du devoir de mémoire.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la collecte de la banque alimentaire a lieu ce week-end, au G20, et informe qu'il manque deux personnes pour assurer la permanence de 9h à 11h le samedi 23 novembre. Si aucun autre élu ne peut assurer cette permanence, un appel sera fait auprès des membres du CCAS.

Monsieur BOMONT, lors de la cérémonie du 11 novembre, a œuvré en tant que maître de cérémonie pour les communes d'Artannes-sur-Indre et de Pont-de-Ruan, et confirme qu'il y avait beaucoup d'adultes et enfants présents dans chaque commune. Il se félicite de la participation, et précise que depuis la création des Conseils Municipaux des Jeunes de chaque commune, les présences aux cérémonies n'ont fait qu'augmenter. Il remercie tous les participants à la préparation de cette commémoration, notamment Monsieur COELHO DOS SANTOS pour sa gestion musicale.

A la question de Madame GAYE à Madame ROBIN sur la sélection des noms retenus pour la soirée du bénévolat, Madame ROBIN l'informe que celle-ci est à finaliser.

Madame ROBIN rappelle le plan Vigipirate urgence attentat toujours en vigueur, et demande des volontaires pour effectuer le contrôle des sacs à l'entrée de la Salle des fêtes lors de la pièce de théâtre qui a lieu vendredi 22 novembre à 20h30. Mesdames TESSIER, ARCHAMBAULT et elle-même se portent volontaires.

Pour rappel, le marché de Noël de la commune a lieu le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Madame le Maire conclut en informant les membres des dates des prochains conseils municipaux en 2025 : 06/01, 03/02, 03/03, 07/04, 12/05, 23/06, 01/09, 13/10, 10/11, 08/12.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20 heures 45.

**Liste des délibérations :**

- **DCM\_2024\_61 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024**
- **DCM\_2024\_62 – Décision modificative n°03-2024 : Budget Commune**
- **DCM\_2024\_63 – Création d'un Comité de Pilotage pour le projet « Atlas de la Biodiversité Communale »**

- **DCM\_2024\_64 – Délibération modificative autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités au sein du service administratif de la Mairie, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024**
- **DCM\_2024\_65 – Délimitation d'un périmètre des zones termitées ou susceptibles d'être termitées à court terme – Avenue de la Vallée du Lys – Demande d'arrêté préfectoral**
- **DCM\_2024\_66 – Demande d'inscription de la parcelle cadastrée Section UB n°1854 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)**
- **DCM\_2024\_67 – Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre – Rapports annuels relatifs :**
  - au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2023
  - au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
  - au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2023
  - au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2023.



Le Maire,

Isabelle DELACOTE.



La secrétaire de séance,

Monique ARCHAMBAULT.

Les membres du Conseil Municipal,

M. DUFAY Emmanuel	Absent. A donné pouvoir à Mme DELACÔTE.	M. BRIAUDEAU Frédéric	
Mme NOURRY Marine	Absente excusée.	M. RENARD Jean-Paul	Absent.
Mme ROBIN Marie-Alice		Mme STOEBCNER Sabine	
M. ROBIN Gérard		Mme CHATEAU Katia	
M. LE CALVE Joseph		Mme TESSIER Christel	
M. RENOJ Joël		Mme SENOCQ Anne-Laure	
Mme ARCHAMBAULT Monique		Mme PIOT Delphine	Absente excusée.
M. Patrick BOMONT		Mme QUENAULT Joy	
Mme GAYE Pascale		M. LEFEUVRE Wadson	Absent.
M. COELHO DOS SANTOS Manuel	Absent.		